



Informations sur les délégations de l'organe délibérant au Maire

Conseil municipal du 2 février 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 32 (Mme Patricia PROHASKA : démissionnaire)
Nombre de présent-e-s : 31
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etait représenté :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

1 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 12 DECEMBRE 2023 ET LE 10 JANVIER 2024

Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DÉCISION
12 décembre 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Valérie LASSEUBE SARTHOU représentant la société « LES CREAS DE VAVA ».</p> <p>La durée du bail est de 3 jours et a commencé à courir du 12 décembre 2023 jusqu'au 14 décembre inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
13 décembre 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Émilie JOUANDOU représentant l'entreprise « Fil de Lune », de Madame Léa GUADAGNIN représentant l'entreprise « La Piba », de Madame Lucie DHORNE représentant l'entreprise « Recycl'heureuse » et de Madame Lila BLOT représentant l'entreprise « AKENE Céramique »</p> <p>La durée du bail est de 10 jours et a commencé à courir du vendredi 15 décembre 2023 jusqu'au dimanche 24 décembre inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
13 décembre 2023	Commande publique	<p>Réfection du sol EVS (espace de vie sociale) - Oloron sainte-Marie</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la réalisation de travaux de réfection du sol de l'Espace Jeunes et du bureau associé de l'EVS (Espace de Vie Sociale) – 6 bis Rue de Sègues – 64400 Oloron Sainte-Marie,</p> <p>CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 29/11/2023 avec remise des offres le 07/12/2023,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché de réfection du sol de l'EVS (Espace de Vie Sociale) - 6 bis Rue de Sègues – 64400 Oloron Sainte-Marie, à l'Entreprise Balbin Technic Sols – ZA du Gabarn – 64870 ESCOUT.</p> <p>Le montant de l'opération s'élève à 7 153.96 € TTC.</p>
19 décembre 2023	Marchés publics	<p>Remplacement des agrès du parcours santé</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE souhaite maintenir des structures sportives sur ses espaces naturels et notamment le Parcours Santé,</p> <p>CONSIDERANT à l'issue de la consultation auprès de trois</p>

		<p>entreprises spécialisées,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise PROLUDIC - 181 Rue des Entrepreneurs - 37210 Vouvray. Le montant de l'opération s'élève à 13 179.68 € TTC.</p>																												
19 décembre 2023	Marchés publics	<p>Aménagement aire de jeux square Pondeilh</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE souhaite créer des espaces ludiques, une aire de jeux sur son territoire,</p> <p>CONSIDERANT à l'issue de la consultation auprès de trois entreprises spécialisées et après négociation,</p> <p>Il a été décidé de passer commande aux entreprises Husson International - Route de l'Europe - BP1 - 68650 Lapoutroie (17 265.50 € HT) et Sce Linea Paysage - 205 Chemin du Hiou - 40230 Saubrigues (7 455 € HT) pour un montant total de 24 720.50 € HT. Le montant de l'opération s'élève à 29 664.60 € TTC.</p>																												
19 décembre 2023	Marchés publics	<p>Aménagement d'une rambarde – Promenade Bourdeu</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE souhaite recréer un espace sécurisé le long de la Promenade Bourdeu, l'aménagement envisagé est la création d'une rambarde métallique,</p> <p>CONSIDERANT à l'issue de la consultation auprès de trois entreprises spécialisées et après négociation,</p> <p>Il a été décidé de passer commande à l'entreprise Lasserre-Salénave - Zone Industrielle de Légugnon – BP86 - 64400 Oloron Sainte-Marie. Le montant de l'opération s'élève à 33 000 € TTC.</p>																												
21 décembre 2023	Finances	<p>Souscription d'un emprunt pour le budget principal de la Ville</p> <p>CONSIDERANT le besoin de financement au titre des investissements de l'exercice 2023 du budget principal de la Ville,</p> <p>CONSIDERANT l'offre de l'Agence France Locale,</p> <p>ARTICLE 1 : DECIDE de contracter auprès de l'Agence France Locale un emprunt d'un montant total de 2.700.000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <table> <tr> <td><u>Montant du crédit :</u></td> <td>2.700.000 euros</td> </tr> <tr> <td><u>Date de mise à disposition des fonds :</u></td> <td>29/12/2023</td> </tr> <tr> <td><u>Date d'échéance finale :</u></td> <td>21/12/2043</td> </tr> <tr> <td><u>Date de 1^{ère} échéance :</u></td> <td>20/03/2024</td> </tr> <tr> <td><u>Nombre d'échéances :</u></td> <td>80</td> </tr> <tr> <td><u>Durée :</u></td> <td>20 ans</td> </tr> <tr> <td><u>Type de taux :</u></td> <td>taux fixe</td> </tr> <tr> <td><u>Taux :</u></td> <td>3,46 %</td> </tr> <tr> <td><u>Base de calcul des intérêts :</u></td> <td>exact/360</td> </tr> <tr> <td><u>Fréquence de paiement des intérêts :</u></td> <td>trimestrielle</td> </tr> <tr> <td><u>Commission de gestion :</u></td> <td>néant</td> </tr> <tr> <td><u>Commission d'engagement :</u></td> <td>néant</td> </tr> <tr> <td><u>Mode d'amortissement :</u></td> <td>linéaire</td> </tr> <tr> <td><u>Fréquence d'amortissement du capital :</u></td> <td>trimestrielle</td> </tr> </table> <p>ARTICLE 2 : DECIDE de signer le contrat de prêt sur les bases ci-avant définies.</p>	<u>Montant du crédit :</u>	2.700.000 euros	<u>Date de mise à disposition des fonds :</u>	29/12/2023	<u>Date d'échéance finale :</u>	21/12/2043	<u>Date de 1^{ère} échéance :</u>	20/03/2024	<u>Nombre d'échéances :</u>	80	<u>Durée :</u>	20 ans	<u>Type de taux :</u>	taux fixe	<u>Taux :</u>	3,46 %	<u>Base de calcul des intérêts :</u>	exact/360	<u>Fréquence de paiement des intérêts :</u>	trimestrielle	<u>Commission de gestion :</u>	néant	<u>Commission d'engagement :</u>	néant	<u>Mode d'amortissement :</u>	linéaire	<u>Fréquence d'amortissement du capital :</u>	trimestrielle
<u>Montant du crédit :</u>	2.700.000 euros																													
<u>Date de mise à disposition des fonds :</u>	29/12/2023																													
<u>Date d'échéance finale :</u>	21/12/2043																													
<u>Date de 1^{ère} échéance :</u>	20/03/2024																													
<u>Nombre d'échéances :</u>	80																													
<u>Durée :</u>	20 ans																													
<u>Type de taux :</u>	taux fixe																													
<u>Taux :</u>	3,46 %																													
<u>Base de calcul des intérêts :</u>	exact/360																													
<u>Fréquence de paiement des intérêts :</u>	trimestrielle																													
<u>Commission de gestion :</u>	néant																													
<u>Commission d'engagement :</u>	néant																													
<u>Mode d'amortissement :</u>	linéaire																													
<u>Fréquence d'amortissement du capital :</u>	trimestrielle																													

29 décembre 2023

Tarif des activités – Oloron Sport

Activité	Oloronais	Non oloronais
SPORT		
Basket	10€	14€
Biathlon et ski de fond	17€	24€
Bouger jouer	6€	9€
Handball	3€	4€
Kinball	2€	3€
Journée neige	9€	13€
Patinoire à Jaca	5€	7€
Pelote	3€	4€
Poney	33€	45€
Ski alpin	13€	18€
Spéléologie	7€	9€
Tennis	20€	28€
CULTURE, ART & PATRIMOINE		
Ateliers artistiques	6€	9€
Farandole de biscuits	2€	3€
Viens découvrir ta Mairie !	2€	3€
FA SI LA chantez !	12€	17€
Peinture sur toile	4€	6€
Découverte de la confluence	2€	3€
Théâtre	8€	11€
DÉCOUVERTE 4-5 ANS		
Baby poney	13€	17.50€
Zoo d'asson	5€	7€
Eveil musical	5€	7€
Baby hand	3€	4€
Baby tennis	10€	14€

10 janvier 2024	Marchés publics	<p>Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de missions de repérage et d'investigations nécessaires à l'entretien des réseaux eaux usées, eaux pluviales et ouvrages annexes, inspection télévisée et essais.</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 604-04), l'opération en question pour 5 000,00 € HT cette année,</p> <p>CONSIDERANT : l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 25/09/2023, la procédure de passation adaptée en application des articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique, la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 17/10/2023 et l'analyse des offres réalisée le 01/12/2023 après renégociation et questionnement complémentaire,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise : SARP SUD-OUEST. Le montant du marché en question est fixé à : 60 000,00 € HT (maximum pour 3 ans soit 20 000,00 € HT/an maximum),</p>
10 janvier 2024	Marchés publics	<p>Marché accord cadre de fourniture d'EPI et vêtements de travail</p> <p>CONSIDERANT que les Services Techniques de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie, dans le cadre de leurs missions ont besoin de vêtements de travail et EPI associés pour une période comprise entre 2024 et 2028,</p> <p>CONSIDERANT qu'une procédure adaptée en application de</p>

		<p>l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été mise en ligne,</p> <p>CONSIDERANT la consultation de plusieurs entreprises,</p> <p>CONSIDERANT l'avis de publicité passé le 07/08/2023 et la remise des offres fixée au 11/07/2023,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise 3S PROTECT à ASSAT pour les lots 1,2 et 3. Le montant maximum de l'opération s'élève à :</p> <p style="text-align: right;">64 000€ HT pour le lot1 56 000€ HT pour le lot 2 40 000€ HT pour le lot 3</p>
10 janvier 2024	Marchés publics	<p>Régénération du patrimoine arboré</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit entretenir ses arbres pour assurer un maintien de qualité de son patrimoine arboré, la collectivité a réalisé un Marché à Procédure Adaptée ouvert sous la forme d'une consultation en accord-cadre à bons de commande pour une durée de trois ans.</p> <p>Cette consultation a été formalisée sous la forme de 3 lots :</p> <p>Lot 1 : Interventions régénératrices du patrimoine arboré Montant maximum 60 000 € H.T Lot 2 : Interventions structurantes Montant maximum 10 000 € H.T Lot 3 Essouchage Montant maximum 6 000 € H.T</p> <p>CONSIDERANT à l'issue de la consultation, et du retour de la négociation du 3 octobre 2023, la collectivité a retenu les offres les mieux disant dans les 3 lots.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer les lots 1 et 2 du marché à l'Entreprise Clavé 11 - Vallée de la Géoule - 64300 Mont et le lot 3 à l'Entreprise CTS – 23 Rue Jean Zay – 64000 Pau.</p>
10 janvier 2024	Finances	<p>Demande d'aide financière au titre de la DETR/DSIL 2024 : Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville d'Orlon Sainte-Marie</p> <p>CONSIDERANT que l'Hôtel de Ville est inscrit dans ce programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux,</p> <p>Il a été décidé de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, dont le coût est estimé à 723 300 € HT.</p>
10 janvier 2024	Finances	<p>Demande d'aide financière au titre de la DETR/DSIL 2024 : Accessibilité Cité Administrative Aile Nord – 1^{ère} Tranche</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'Orlon Sainte-Marie s'est engagée dans un programme pluriannuel pour la mise en accessibilité de ses bâtiments communaux,</p> <p>CONSIDERANT qu'est inscrite dans ce programme pluriannuel la mise aux normes de l'Aile Nord de la Cité Administrative,</p> <p>Il a été décidé de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 pour les travaux de mise en accessibilité de l'Aile Nord de la Cité Administrative (1^{ère} tranche), dont le coût est estimé à 275 000 € HT.</p>

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

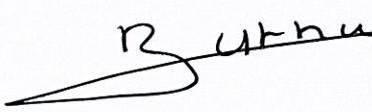
- **PREND ACTE** de ces décisions.

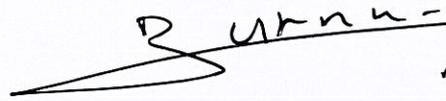
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 2 février 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 06/02/2024





Bernard UTHURRY
